



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-364

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

la restriction de la circulation

Chemin des Processions

du lundi 31 août jusqu'au 2 octobre 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 27 août 2026 par Monsieur Elie MERCIER, responsable Opérationnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de réfection du mur du cimetière, situés Chemin des processions, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par les Services Techniques de la ville d'ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés Chemin des Processions à ISBERGUES, à partir du 31 août jusqu'au 2 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera **interdit**, excepté sur le parking de l'école Billiau.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

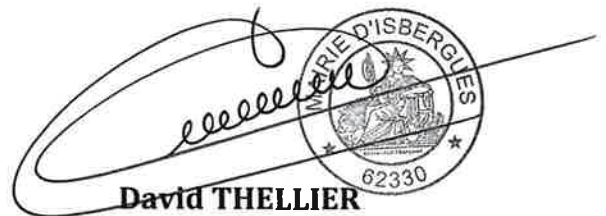
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-364

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **31 AOÛT 2026**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 31 AOÛT 2026